

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

*Le Ministre*

Paris, le

N/Réf : CE 0627752

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 31 octobre dernier, vous avez appelé mon attention sur l'avenir du régime des quotas sucriers, dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) après 2013.

Le secteur sucrier bénéficie, au niveau communautaire, d'un encadrement du marché qui garantit aux producteurs sa stabilité au moyen d'instruments de régulation que sont essentiellement le prix minimum garanti de la betterave, la limitation des possibilités de production nationale pour le sucre alimentaire et non alimentaire, et la prise en compte des accords interprofessionnels. L'Organisation Commune de Marché du sucre en vigueur prévoit le maintien de ce régime jusqu'au terme de la campagne de commercialisation 2014/2015.

Si la réforme de la PAC implique une réflexion sur le fonctionnement du marché agricole européen, cette réflexion ne doit pas pour autant remettre en cause les principes fondateurs de ce système, notamment les instruments de maîtrise de la production qui ont fait leur preuve, comme les quotas sucriers.

Pour autant, dans le cadre de la préparation de cette réforme, la Commission européenne a proposé, le 13 octobre 2011, de ne pas reconduire le régime des quotas au-delà de 2015.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Ancien Ministre  
Sénateur du Loiret  
Président de la Commission des Lois  
Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

Cette proposition ne prend pas en compte les enjeux liés au maintien des quotas qui ont permis de développer une filière dynamique et de stabiliser le marché sucrier. En particulier, la filière sucrière a besoin de temps pour atteindre progressivement le niveau de compétitivité de la canne à sucre et faire face à la concurrence du Brésil.

C'est pourquoi, j'ai rappelé, lors des Conseils des Ministres de l'Agriculture d'octobre et de novembre dernier, mon attachement à prolonger les quotas sucriers et le prix minimum de la betterave jusqu'en 2020.

La teneur de la proposition de la Commission européenne sur ce sujet laisse entrevoir une négociation longue et difficile. Soyez néanmoins assuré de ma détermination à défendre les quotas et le prix minimum de la betterave.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE